



## PIN'HAS (en Israël) BALAK (en diaspora)

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israël 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22

### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

«Pinh'as, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le Cohen, se leva du milieu de la communauté, arma sa main d'une lance. Il entra dans la tente, à la suite de l'homme d'Israël, et les transperça tous les deux, l'homme d'Israël, ainsi que cette femme, qu'il frappa au flanc ; et le fleau cessa de sévir parmi les bnei Israël » (25 ; 7-9)

**B**ref rappel des faits : Conscient qu'il ne pouvait pas vaincre les Bnei Israël par la guerre, Balak prit la décision de livrer un combat verbal, celui des malédiction. Il prit les services de Bilâm, prophète des nations pour maudire les Bnei Israël. Mais après usé de tous les stratagèmes pour faire abattre la malédiction sur Israël, Bilâm, a finalement compris qu'il ne pouvait affaiblir le peuple d'Israël par ses malédiction, car Hachem protégeait Son peuple (Berakhot 7a). Il a alors suggéré à Balak de les faire fauter par la débauche, car il savait comme le dit la Guémara (Sanhédrine 106a) « *Leur D.ieu a en horreur la débauche* ». C'est alors qu'il s'adressa aux filles de Midiane et de Moav pour les enjoindre d'entraîner les Hébreux à la débauche, à l'orgie et à l'idolâtrie. Il a trouvé le moyen de rompre leur relation avec Hachem, afin de retirer la Chékhi-na du camp d'Israël, laissant les Bnei Israël à la merci de ses ennemis. L'un des membres de notre peuple, le prince Zimri ben Salou, osa emmener l'une d'entre elles parmi ses frères. Ce n'était pas n'importe quelle Midianite, elle était la princesse, Kosbi bat Tsour, qui n'avait d'autre but que de s'introduire parmi les Bnei Israël afin de faire fauter Moché. Face au spectacle affligeant de cette débauche, Hachem envoya un ange pour sévir et anéantir le peuple d'une épidémie. Pinh'as quant à lui, réussit à s'introduire parmi les fauteurs, en réclamant vouloir faire partie de leur groupe, il pénétra dans leur tente, vengea l'honneur de Hachem en transperçant d'une fourche le couple détesté de D.ieu, et stoppa ainsi l'épidémie dévastant le peuple.

### ENTRE BALAK & PIN'HAS NE VOUS FAITES PAS DÉBAUCHER



À la suite de cet épisode, « L'Éternel parla ainsi à Moché : Pinh'as, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le Cohen, a détourné Ma colère des enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël dans Mon indignation. » (Bamidbar 25 ; 10-12)  
Rachi explique « en se montrant jaloux de Ma cause », c'est-à-dire en assumant la colère que j'aurais dû manifester moi-même. Toutes les fois que le texte parle de « jalousie », il s'agit d'être « enflammé de passion pour venger une cause ».

**Plusieurs questions se posent :**  
- Pourquoi Bilâm a-t-il attendu trois interventions et tous ces sacrifices offerts, pour comprendre que c'est l'envoi de femmes débauchées qui fera perdre la bataille des Bnei Israël ?  
- Comment cette génération de la Connaissance, qui était entourée de sept nuées de gloire, peut en arriver à se pervertir avec les filles de Midian et Moav ?  
- Qu'est-ce que signifie lorsque Rachi dit que Pin'has a assumé la colère que Hachem aurait dû manifester Soi-même ?

Suite p2

### Justice & Torah

Rav Its'hak Belhassen

### DOIT-IL PAYER LA DIFFÉRENCE?

**Question:** Un jeune homme est entré dans un magasin de vêtements et a choisi un costume pour son mariage. Il l'a payé et prit avec lui. Peu après il retourne dans le magasin et demande au vendeur qu'étant donné qu'il a d'autres courses à faire dans les boutiques à proximité, il désire laisser le costume ici jusqu'à ce qu'il termine ses emplettes. Le vendeur a accepté à condition qu'il le mette avec les autres costumes à vendre suspendus sur la penderie qui se trouve sur le trottoir, afin qu'il n'empêche pas le passage. Une heure plus tard le jeune homme vient récupérer son costume. Mais le vendeur l'interpelle et s'étonne « *comment prends-tu un costume d'une valeur de 500 euros alors que tu avais acheté un costume d'une valeur de 400 euros?* ». Le jeune homme de son côté prétend avoir acheté ce costume exactement. Le vendeur par contre affirme ne pas être sûr à 100 pour cent.

**Réponse:** A priori la Din dans un cas pareil dépendra de la Ma'hloket connue (Guémara Baba Métsia 97b) est ce que « *Bari Véchéma Bari Adif* », c'est à dire qu'à chaque fois qu'il y a un litige entre quelqu'un qui prétend être sûr et quelqu'un qui a des doutes est ce qu'on doit donner raison d'office à celui qui est sûr. Selon la hala'ha (Choul'han aroukh 75,9) on n'obligera pas celui qui est dans le doute de payer à celui qui prétend être sûr, étant donné que malgré qu'il soit dans le doute, c'est lui qui possède l'argent et si on veut faire lui sortir de l'argent il faudra une réelle preuve. A noter, dans notre cas, bien que le costume ne se trouve pas vraiment dans la propriété du vendeur, puisqu'il se trouve à l'extérieur, cepen-



dant étant donné que le costume appartenait à un moment donné au vendeur et qu'on a un doute s'il a changé de propriétaire, on le donnera à celui à qui il appartenait auparavant, ceci est appelé 'Hezhat Mara Kama, et dans un cas pareil aussi, on ne fera pas sortir d'argent du vendeur malgré qu'il soit dans le doute et que son prochain prétend être sûr (Choul'han aroukh 223,1).  
Cependant, le Toumim (Klalei Tfisa 70) ainsi que le Nétivot Hamichpat (75,11 et 148,3) nous enseigne qu'on ne peut se fier à cette 'Hezkat Mara Kama uniquement si nous n'avons qu'un seul doute sur un seul objet, par contre si tout le monde est d'accord qu'une vente a eu lieu mais on se demande lequel des deux objets a été vendu, dans un cas pareil on ne pourra pas s'appuyer sur la 'Hezkat Mara Kama pour acquitter le vendeur, mais au contraire on donnera raison à l'acheteur puisque lui seul est sûr d'avoir acheté tel objet parmi les deux. Ceci dit, que dans notre cas nous donnerons le costume 'cher' au jeune homme.  
Toutefois, malgré le Divrei 'Haim (toen vénit'an 2) et le Imrei Bina (toen vénit'an 6) ne sont pas d'accord avec le Toumim et le Nétivot Hamichpat cités dessus. Et puisqu'il y a une discussion au sein des Poskim à ce sujet, et que ni l'acheteur et ni le vendeur ont l'objet dans leur propriété. On se contentera de partager la somme qui est en litige comme nous l'enseigne le Choul'han aroukh (Rama 133,4), et le jeune homme devra ajouter 50 euros pour prendre le costume qu'il voulait.

Cette rubrique est écrite en collaboration avec le Beth-din «Din vé Michpat » où siègent des dayanim francophones  
Rav Aaron Cohen ☎054.85.910.55 ✉dinvemichpat@gmail.com



Le Rav Nissim Perets *Zatsal* répond à ces trois questions : Hachem créa le monde selon l'attribut de rigueur/Midat Hadine. Voyant que le monde ne pouvait subsister ainsi, Il y joignit l'attribut de miséricorde/Midat Hara'hamim. C'est pourquoi l'on retrouve dans le cycle d'une journée l'attribut de rigueur dominant celui de miséricorde et vice-versa. L'attribut de rigueur domine depuis la chekiya [coucher du soleil] jusqu'à 'hatsot, la moitié de la nuit.

En voyant les projets maléfiques de Bilâm de maudire les Bneï Israël, Hachem a mis en suspend l'attribut de rigueur dans le monde afin que Sa colère ne puisse se déverser sur le peuple. En effet la Guémara (Bérakoth 7a) nous dit que Bilâm qui connaissait exactement l'instant où Hachem se met en colère, et désirait utiliser cet instant pour les maudire.

Seulement voilà, l'absence de cet attribut de rigueur dans le monde a aussi suspendu les capacités de l'homme de surmonter son Yétser Harâ. Le monde était devenu entièrement sous le signe de la miséricorde.

C'est donc après ses trois plaidoiries sans succès que Bilâm comprit la stratégie qu'Hachem a choisie. Conscient que l'attribut de rigueur avait disparu, c'était donc le moment opportun pour envoyer les femmes se débaucher avec les Bneï Israël. Bilâm avait bien compris qu'ils n'avaient pas les capacités de surmonter leurs désirs, et qu'ils allaient donc forcément tomber.

Cependant Pin'has a su se surpasser et se lever du milieu de la communauté, et faire cesser le fléau qui sévit parmi les Bneï Israël ». On comprend maintenant les paroles de Rachi qui explique que Pin'has a assumé la colère que Hachem aurait dû manifester soi-même. (fin des paroles du Rav)

Dans la suite de notre Paracha, il est écrit : « **Attaquez les midianimes et taillez-les en pièces, car ils sont vos ennemis.** » (Bamidbar 25;18)

Quelle est cette cruelle ordonnance envers les Midianimes ? Qu'ont-ils bien pu faire pour mériter un tel dessein ?

Le Midrach Rabba (Bamidbar 21;4) explique au nom de Rabbi Chimône Bar Yo'hai que celui qui fait fauter son prochain, est plus répréhensible que celui qui le tue. Celui qui fait trébucher son frère en lui faisant faire des fautes est encore plus blâmable que celui qui l'assassine.

Et le Midrach explique qu'un meurtrier envoie la victime dans un monde futur extraordinaire, elle purge de toutes ses fautes, ainsi que le citent nos Sages, au sujet de celui qui meurt «al Kidouch Hachem/ En sanctifiant le Nom d'Hachem.» Tandis que celui qui fait fauter son prochain l'élimine de ce monde-ci et le prive du monde futur. La faute fait perdre à l'homme les deux mondes.

Et Rabbi Chimône explique ses propos ainsi : **Quatre peuples ont tenté d'anéantir Israël, deux par l'épée, et deux autres en les faisant transgresser la Torah.**

Les premiers sont les Égyptiens avec un Pharaon cruel ; et les Edomim avec Amalek et ses descendants, qui nous poursuivent de génération en génération, pour nous anéantir.

Les seconds sont les Moavim et les Amonim qui se sont associés pour nous faire commettre de graves fautes, en particulier celles des relations interdites, afin d'éloigner de nous la présence Divine.

Pour les premiers, et on acceptera leur conversion. (Devarim 23;8-9) Mais pour les seconds, on le leur interdit pour l'éternité tellement ils représentent un danger, nous devons les tenir éloignés à tout jamais (Devarim 23 ;4-7).

Nous apprenons de notre Paracha la gravité et le danger mortel de la débauche, car elle cause plus de dégâts que toutes les guerres et ennemis tels que Daech, 'hamas, etc... Bilam l'a bien compris, et Pin'has nous en a sauvé.

Pin'has a choisi de passer pour un trouble-fête, un intolérant, un fou de D.ieu, uniquement pour rétablir la justice et sauvegarder la morale au sein du peuple. C'est au péril de sa vie qu'il a traversé une foule en folie, pour aller transpercer ce Juif et cette Midianite.

**Que peut-on entendre aujourd'hui par la débauche ?**

Illustrons par un petit exemple.

**Nous travaillons, chez un bon employeur**, avec des conditions qui nous conviennent et soudain nous recevons le coup de fil d'un « **chasseur de têtes** », celui-ci nous fait rêver avec de nouvelles missions, de meilleures conditions, il essaye de nous « **débaucher** » de notre employeur d'origine. Où est le mal d'essayer autre chose, si cela peut nous améliorer notre quotidien. Comme les divers appareils modernes qui nous font croire qu'on ne peut vivre sans eux et qu'ils nous améliorent notre existence. Mais ils ne sont que des « **chasseurs de têtes** » qui veulent nous débaucher de nos valeurs, de notre employeur d'origine.

**On devient dépendant d'eux alors que la seule dépendance que nous devons avoir est envers notre Créateur. Ils nous ont « débauché notre cerveau » !**

Notre Paracha est lu justement en été, en cette période de juillet-août où les jours sont chauds.

**C'est en se renforçant dans la Tsniout/pudeur que l'on recevra toutes les bénédictions et une protection intégrale** pour tout notre peuple, mieux que tous les accords de paix et autres compromis avec l'ennemi qui veut nous Trumper...

Il est vrai que les difficultés du respect des lois de la pudeur, et des interdits relatifs à la débauche sont grandes, mais le salaire sera proportionnel. Chacun d'entre nous à cette capacité de devenir Pin'has, en faisant attention de ne pas se rendre dans des plages mixtes, vérifier sa tenue vestimentaire, filtrer ses accès internet....

Comme Pin'has, nous devons combattre tous les comportements baffouant l'honneur de D.ieu et de la Torah, s'il nous arrivait d'en rencontrer.

**Vivons avec ce concept ancré, celui de défendre l'honneur du Tout Vivissant. En rétablissant notre relation avec Hachem, Sa Chék'hina réside parmi nous, et nous protégera de tous nos ennemis. Abandonner le combat, c'est se faire complice des ennemis de D.ieu.**

Rav Mordékhai Bismuth



## Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Dans les parachiot précédentes, nous avons beaucoup parlé des épreuves et surtout de quelle manière un homme peut les regarder positivement. Cette fois notre histoire est tirée d'un livre du Rav Zilberstein Chlita dans "Léh'aner Bésim'ha". A l'époque du Maharal de Prague il y a à peu près 400 années en Hongrie une femme juive est venue voir le grand Rav pour qu'il lui tranche une question de Cache-route sur un poulet. On sait tous qu'il y a quelque temps encore chacun faisait sa Ch'hita à la maison et s'il y avait des questions on allait voir le Rav de la ville. Le Maharal cette fois-ci répondra une chose très étrange, c'est d'aller voir l'enfant de telle famille afin qu'il tranche la question! La femme s'exécuta et se rendit chez la famille. Là-bas elle trouva un fils qui avait... 9 ans et surtout qui était sourd et muet!! Comme le Rav lui avait ordonné, elle lui montra son poulet. Le jeune garçon examina alors attentivement la volaille et sorti de sa bouche le mot 'CACHERE' et sur le coup s'écroula et mourut sur place!! La panique s'empara de toute la

maisonnée mais il était trop tard, le pauvre garçon venait de rendre son âme.

Après quelque temps la famille se rendit auprès du Maharal afin de lui demander la raison pour laquelle il avait envoyé cette femme demander la Halaha à leur fils. Il répondit de cette manière : c'est que leur fils était le Guiguoul/réincarnation d'un Tal-

mid 'Hakham qui a vécu il y a quelques générations. Et lorsqu'il est monté au Ciel les portes du Gan Eden se sont fermées à lui ! C'est qu'au cours de sa vie, une fois, est venue une veuve avec une question de Cacherout sur un poulet. Comme c'était veille de fête ce Rav n'a pas eu le temps de bien examiner la volaille et il trancha qu'elle était non-cachère. Alors que véritablement la Ch'hita était bonne ! La nouvelle que le poulet était impropre à la consommation avait beaucoup chagriné cette veuve qui n'avait visiblement rien d'autre à manger pour les jours de fêtes !

Le Beit Din en haut lui demanda alors de revenir sur terre pour réparer sa faute. C'est alors que ce Talmid 'Hakham lui-même demanda à revenir sous la forme de ce sourd et muet pour ne pas venir à fauter dans son nouveau passage sur terre!! Au moment où ce jeune garçon a dit CACHER : il a fini la mission pour laquelle il était descendu sur terre et a réparé ce qu'il avait fait il y a quelques générations plus tôt! Fin de l'histoire.

Et pour nous, il faut savoir qu'il n'y a pas de désespoir: dans toutes les situations! Un jour, le Hafets Haim a dit que ce monde ressemblait au cachet du notaire. Si on examine le tampon: toutes les lettres sont à l'envers. C'est seulement lorsque l'on tamponne sur le bas de la page que l'encre dessine les lettres dans l'ordre. De la même manière dans notre monde les choses ne paraissent pas ordonnées (car le tampon est à l'envers), mais il faut savoir qu'à 120 ans depuis là-haut, tout, absolument tout, va se mettre en place!

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



## Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

# ATTENTION À BIEN DIGÉRER!! (suite et fin)

**C**elui qui veut rester en bonne santé doit maîtriser ses émotions - comme la **joie**, l'**inquiétude**, la **colère** et la **peur**, qui sont des phénomènes agissant sur le psychique. Un homme avisé sera satisfait de son sort durant toute son existence éphémère, ne se fera pas de soucis pour un monde qui n'est pas le sien, et ne recherchera pas le luxe ; il sera de bonne humeur et d'une joie modérée, ceci augmentera la chaleur naturelle de son corps et facilitera la digestion et l'expulsion des déchets, fortifiera sa vue et ses autres sens, et renforcera son intelligence.

Toutefois, **il ne consommera pas, comme les sots**, une grande quantité de nourriture, qui chasse et dissout la chaleur naturelle du corps, **provoque un brusque refroidissement du cœur et une mort prématurée**. Cela arrive en particulier aux hommes gros dont la température est relativement basse, en raison de l'étroitesse de leurs vaisseaux sanguins et de la lente circulation du sang, qui est la principale source de chaleur.

**L'inquiétude**, qui est le contraire de la joie, est nuisible, elle aussi, parce qu'elle refroidit le corps ; la chaleur naturelle se concentre au cœur et provoque la mort. La colère chauffe le corps et donne de la fièvre.

La **frayeur** engendre un refroidissement du corps ; c'est pourquoi, celui qui est effrayé peut être pris de tremblements et même mourir de froid. Il n'est pas bon de manger quand on est en **colère**, effrayé ou soucieux, mais seulement quand on éprouve une joie modérée.

**Dormir modérément** est bon pour la santé du corps, parce que la nourriture est digérée et les sens se reposent (pendant ce temps-là) ; un insomniaque doit prendre des aliments soporifiques. Des vapeurs toxiques montent du ventre au cerveau chez celui qui dort trop longtemps ou le ventre vide car, en l'absence de nourriture, la chaleur (du

corps) agit sur les déchets. Pour diminuer ces vapeurs et aider la nourriture à descendre dans l'estomac, il faut dormir avec la tête surélevée. C'est la nuit que le sommeil est naturel ; en journée, il est nuisible sauf pour ceux qui y sont habitués.

Dans le Kitsour Choul'han 'Aroukh chap. 71, § 2), il est écrit : **L'homme moyen, en bonne santé, veillera à prendre un repas du soir pas trop copieux, moins abondant que le déjeuner, pour en tirer quatre avantages :**

- 1) Préserver sa santé.
- 2) Éviter des effets nuisibles...
- 3) Avoir des rêves calmes et paisibles - car l'abus de nourriture et de boisson engendre souvent des rêves pénibles et désagréables.
- 4) Ne pas avoir un sommeil lourd et se réveiller à l'heure. Une personne en bonne santé pourra se contenter de six heures de sommeil. Il est préférable de ne pas dormir seul dans une chambre, ni dans une pièce surchauffée ou trop froide.

Et il rajoute au chapitre 5

Il est important de s'habituer à se coucher sur le côté et de ne pas s'allonger sur le dos ou à plat ventre car cela est interdit. Il est recommandé et bon pour la santé de se coucher d'abord sur le côté gauche puis sur le côté. En effet, le foie étant à droite et l'estomac à gauche, lorsque l'on se couche sur le côté gauche, le foie se trouve au-dessus de l'estomac et le réchauffe, si bien que la nourriture est rapidement digérée. Après la digestion, il convient de se coucher sur le côté droit afin que l'estomac se repose et que les déchets soient éliminés. Il ne faut cependant pas changer de côté à maintes reprises.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »  
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita  
Contact ☎ 00 972.361.87.876



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Aux plus nombreux tu donneras une plus grande part, aux moins nombreux une moindre part » (Bamidbar 26-54).

**L**e "Ben Ich 'Haï" *zatsal* raconte l'histoire suivante: un homme riche chevauchait vers la ville. En chemin, il croisa un **homme estropié demandant l'aumône**. Il lui lança une pièce d'argent. L'estropié le bénit avec effusion et le pria de bien vouloir le prendre avec lui sur son cheval pour se rendre en ville car son invalidité ne lui permettait pas de faire un si long chemin. **L'homme fut pris de compassion pour le mendiant estropié et le fit monter sur son cheval**. Il lui confia les rênes et s'assit derrière lui pour le soutenir. Quand ils arrivèrent sur la place centrale de la ville, l'estropié dit au riche: "voilà, nous sommes arrivés, maintenant **vous pouvez descendre et rentrer chez vous**"... Le riche, surpris par l'effronterie de l'estropié, lui dit: "Est-ce mon cheval ou le tien ?" L'estropié s'écria avec colère : "Au secours, l'oyez, j'ai rendu service à ce monsieur et il s'apprête maintenant à me prendre mon cheval! Et moi, **je ne suis qu'un pauvre estropié sans défense. Je l'ai fait monter sur mon cheval et il ne me remercie même pas, mais en plus il veut me rendre un mal pour un bien**". Les gens se mirent en colère et menacèrent le riche de l'emmener devant les tribunaux. Il dit: "Allons devant le juge pour qu'il tranche notre différent". Ils se rendirent au tribunal et le juge écouta leurs arguments. Finalement, il déclara: "Les vraies allégations se décèlent facilement, le cheval appartient en vérité à l'homme riche. Mais qu'y puis-je, si de sa propre initiative il a perdu ses droits. **Pourquoi a-t-il fait asseoir l'estropié devant lui et lui a-t-il donné les rênes ?**"

## RESTER LE MAÎTRE À BORD

**Voici l'explication de cette parabole :** l'homme a été créé pour accomplir les mitsvot et multiplier les actes de bonté. Etudier la Torah et renforcer sa foi en Dieu. Il est évident qu'il doit aussi pourvoir à ses besoins physiques comme se nourrir, boire, dormir, travailler. Il doit "transporter" sur son "cheval" les besoins de ce monde. Ceci à une condition: que les rênes restent toujours dans ses mains! Malheureusement,

de nombreuses personnes en arrivent à perdre les rênes, et laissent leur mauvais penchant les diriger. Ils sont les esclaves de l'argent, de leur travail, de leur téléphone, de facebook ou de toutes sortes d'autres futilités encore,... et perdent ainsi les deux mondes à la fois. A l'instar de cette parabole, le Ben Ich 'Haï nous explique le sens du verset de notre paracha au sujet de la répartition de la terre d'Israël : « Aux plus nombreux tu donneras une plus grande part, aux moins nombreux une moindre part ». Cela ne vient pas seulement nous apprendre que les tribus les plus nombreuses ont reçu une plus grande part, proportionnelle à leur population. Se cache également ici un message plus profond :

**L'homme doit tenir les rênes dans ses mains: "Aux plus nombreux", ce sont les sujets relatifs à la spiritualité; à eux, "tu donneras une plus grande part, et aux moins nombreux", ce sont les sujets relatifs à**

**notre monde matériel, "une part inférieure" : tu leur accorderas une part certes, mais moins conséquente que celle réservée à la spiritualité. N'oublie pas, ton âme devra toujours rester maître à bord !**

Rav Moché Bénichou



## LA DEUXIÈME CLÉ EST L'ÉCOUTE. (suite)

**Trois niveaux d'écoute.**

**Écoute de soi :** c'est-à-dire, discerner ce qui nous traverse et ce que nous ressentons pendant la discussion. (Je m'ennuie, il m'énerve, je suis admiratif). Cette conscience nous permet de savoir où est-ce qu'on se situe dans la conversation afin de changer et améliorer notre comportement ou notre écoute vis-à-vis de celui à qui nous parlons.

**Écoute active :** Être attentif à ses mots, ses expressions, l'expression de ses sentiments.

**Écoute du message caché avec notre intuition :** Comprendre dans la discussion ce que veut vraiment notre conjoint. Qu'est-ce qu'il n'a pas dit ? Pourquoi ne l'a-t-il pas dit ? Exemple : « *J'ai plus rien à me mettre* » alors qu'elle a une armoire pleine. Elle veut sûrement dire qu'elle ressent un manque de considération et de compliment ou qu'elle aimerait une nouvelle robe. Pourquoi elle ne nous le dit pas directement ? Il peut y avoir plusieurs raisons ; elle n'ose pas demander une nouvelle robe parce qu'on dépense déjà beaucoup d'argent. Ou bien, elle aimerait bien que l'on prenne les choses en main et qu'on lui fasse une surprise.

**L'objectif** de celui qui écoute est de faire comprendre à l'autre qu'il est écouté. Comprendre le fond du message qu'il veut nous transmettre et s'intéresser à ce qu'elle vit, elle. La grande difficulté à ce niveau est que, de manière naturelle, nous n'accordons pas d'importance à ce que nous ne vivons pas. De ce fait, lorsque mon conjoint me parle de sa journée et d'un problème qui y est lié, je ne me sens absolument pas concerné et donc pas intéressé. Exemple : lorsqu'un des conjoints raconte sa journée à la maison ou au travail. Généralement les histoires de ménage, ou démarche complexe du travail ne nous intéressent pas. **Pourtant pour le conjoint, cela représente toute sa vie puisqu'il vit dans cette réalité toute la journée.**

Cependant, ce manque d'intérêt envers autrui n'existe que lorsqu'on n'est pas proche. Mais s'il existe un véritable lien entre vous, chacune de ses paroles peut être intéressante. La preuve, c'est la relation avec votre meilleur ami. Ne peut-il pas parler de n'importe quoi, et pourtant cela vous intéresse ?

Le problème ici avec notre conjoint, bien qu'il soit important, c'est qu'on n'est pas assez proche. **Souvenez-vous pour être proche de quelqu'un, il faut pouvoir lui ouvrir notre cœur et lui partager nos sentiments et pour ça, il nous faut les quatre clés.**

Rav Boukobza ☎054.840.79.77  
✉aaronboukobza@gmail.com

**Peut-on étudier pendant la répétition de la 'Amida ?**

Il est interdit d'étudier même par la pensée pendant la répétition de la 'Amida, et il faudra écouter attentivement toute la répétition.

**Si je me réveille avant le lever du jour, m'est-il permis de manger avant le début du jeûne ?**

Tous les jeûnes (à l'exception de Tich'a Béav et Yom Kippour) ne commencent qu'au lever du jour. Par le simple fait d'aller dormir nous recevons automatiquement le jeûne, et nous ne pourrions pas nous lever avant le lever du jour pour manger avant le jeûne. Cependant, si avant de dormir on a émis la condition de se lever dans la nuit pour manger, alors cela sera permis. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.9)

**À partir de quel âge devons-nous éduquer nos enfants à jeûner ?**

Il n'y a aucune Mitsva d'éduquer nos enfants aux jeûnes qui sont liés à la destruction du Beth-Hamikdash, ne serait-ce même quelques heures. En effet, en les habituant à jeûner, on prétendrait que le Temple et le Machia'h ne viendront pas avant leur Bar/Bat Mistva. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.66 Rav Avraham Yossef)

**Une personne qui ne jeûne pas peut-elle monter à la Torah le jour du jeûne ?**

Une personne qui ne jeûne pas ne pourra pas monter à la Torah les jours de jeûne. Par contre si le jeûne tombe un lundi ou un jeudi et que dans tous les cas on lit à la Torah ces jours-là, on pourra le faire monter bien que l'on lit la Paracha liée au jeûne. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.112)

**Est-ce qu'un 'Hatan doit jeûner quand le jeûne tombe dans la semaine des Chév'a Brakhot ?**

Un 'Hatan qui est dans la semaine des Chév'a Brakhot est obligé de jeûner quand le jeûne tombe au milieu de cette semaine. Dans le cas où le jeûne tombe un Chabbat, et qu'il est repoussé à dimanche il jeûnera jusqu'à 'Hatsot et il n'a pas le droit de continuer de jeûner jusqu'au soir, car ce jour-là est un jour de fête et de joie pour lui. (Yalkout Yossef lois du mariage)

**Lorsque le jeûne tombe Chabbat, qu'il est repoussé à dimanche (comme cette année), et que ce jour-là (dimanche) un enfant devient Bar-Mitsva, a-t-il l'obligation de jeûner ?**

Du fait que potentiellement cet enfant n'aurait pas eu besoin de jeûner, si ce n'est que le jeûne fut repoussé. S'il est faible, il pourra jeûner que quelques heures selon les forces qu'il a, mais s'il peut tenir il devra jeûner jusqu'au soir. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.68)

**Celui qui a oublié de dire 'Aneinou dans la Amida (dans Chémâ kolénu) un jour de jeûne, doit-il revenir et le dire ?**

Si l'on a oublié de dire 'Aneinou dans la Amida, et qu'on a déjà commencé à réciter la bénédiction de Chomé'a Téfila, ne reprendra pas à Chémâ Kolénu pour le dire. Cependant il est recommandé de le réciter à la fin de la 'Amida, après Elokaï Nétsor. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.71)

Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth par mail ✉ab0583250224@gmail.com



Vous appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

Retrouvez-nous sur [www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah  
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA